



Les leçons à tirer pour la PAC de la large prédominance des aides agricoles anti-cycliques aux Etats-Unis

Jacques Berthelot (jacques.berthelot4@wanadoo.fr)
Solidarité (www.solidarite.asso.fr)
4 juillet 2011

Tout le monde dans l'UE-27, y compris tous les syndicats agricoles, trouvent qu'il est socialement et politiquement indéfendable de conserver des aides directes agricoles fixes, indépendantes du niveau des prix agricoles, puisque, dans un contexte de forte volatilité de ces prix, les revenus agricoles sont soit sur-compensés soit sous-compensés par ces aides. Cela concerne avant tout le Régime de Paiement Unique (RPU) dans l'UE-15 (plus la Slovénie et Malte) et le Régime de Paiement Unique à la Surface (RPUS) dans l'UE-10 – prétendument pleinement découplés des niveaux courants de prix ou de production – qui ont été programmés à hauteur de 36,6 milliards d'€ dans le Budget 2012 de l'UE, représentant 90% de toutes les aides directes et 62,7% du Budget agricole, développement rural inclus.

De sa naissance en 1962 à nos jours, les règles de la PAC ont toujours été définies puis réformées – en 1992, 1999 et depuis 2003 – dans le contexte des négociations commerciales multilatérales du GATT puis de l'OMC. C'est parce que la "clause de paix", définie à l'article 13 de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, interdisait *de facto* aux pays Membres de l'OMC d'y poursuivre avant 2004 les aides directes "semi-couplées", dites de la "boîte bleue", que l'UE a réformé la PAC en 2003 et continue à le faire. L'objectif était et reste de *découpler* les dernières interventions de marché et aides directes couplées, dites de la "boîte orange", et semi-couplées de la boîte bleue, de les délier des niveaux courants de prix ou de production en les intégrant dans le RPU qui peut être notifié dans la "boîte verte", où elles ne sont astreintes à aucune réduction et peuvent même augmenter sans limites.

Pourtant la vraie question ne porte pas sur la distinction entre aides semi-couplées notifiées dans la boîte bleue et aides prétendument découplées notifiées dans la boîte verte mais sur la distinction entre les aides indépendantes du niveau des prix et celles dont le niveau fluctue en fonction des prix, et notamment en fonction inverse des prix. Or les aides semi-couplées de la boîte bleue sont indépendantes du niveau des prix puisque leur montant est fixe par tonne ou tête de bétail ou hectare et qu'elles sont astreintes à des plafonds de production, même si les agriculteurs doivent produire les produits bénéficiaires pour les percevoir. Les seules aides couplées à considérer sont donc celles fluctuant avec les prix agricoles du marché intérieur, celles à classer dans les "interventions de marché", puisque le niveau de toutes les autres aides est pratiquement fixe. La distinction entre "les aides directes découplées" et les "autres aides directes" dans les documents budgétaires de l'UE ne peut s'expliquer que par l'obsession de la Commission européenne de notifier dans la boîte verte les aides soi-disant découplées, quelles qu'en soient les conséquences sur la capacité de l'UE de réguler ses marchés agricoles, sur les revenus agricoles et sur la justification sociale et politique de ces aides fixes.

Les effets de ce *découplage* des aides directes sont particulièrement intéressants à analyser pour les céréales, oléagineux et protéagineux (les "COP") qui ont bénéficié de prix très élevés depuis 2007 – à l'exception de 2009, où leurs prix sont restés néanmoins supérieurs à la moyenne des années 2000-05 –, puisque leurs aides directes, semi-découplées de 2000 à 2004

et essentiellement totalement découplées depuis 2005, ont été en moyenne de 16,920 milliards d'€ de 2000 à 2010 dans l'UE-15, contre 343 milliard d'€ pour les aides couplées.

On doit donc se féliciter du rapport du Conseil économique, social et environnemental de France (CESE) du 11 juin 2011, sous la direction de Régis Hochart, qui a plaidé pour rendre les aides directes de la PAC anti-cycliques tant que la forte volatilité des prix agricoles ne sera pas minimisée¹. Cela serait la seule façon de stabiliser les revenus non seulement des producteurs de grains mais aussi des éleveurs qui subissent la forte instabilité des prix des aliments du bétail, notamment à la hausse.

Dans cette perspective, l'UE a des leçons très utiles à tirer de la manière dans les Etats-Unis (EU) ont géré leurs aides directes agricoles. Soulignons fortement que cette analyse du poids prépondérant des aides agricoles couplées aux EU relativement aux aides découplées ne vise en rien à justifier ces aides, leur conformité avec les règles de l'OMC et leur impact de dumping lorsque les produits bénéficiaires sont exportés². D'autant que l'on considèrera uniquement les aides aux produits mais pas celles aux intrants, à l'exception des aides aux primes d'assurances agricoles. Le seul objectif est de susciter une réflexion au sein de l'UE sur l'absurdité de la poursuite de la fuite en avant dans le découplage de toutes les subventions de la PAC pour la période 2014-20, perdant ainsi tout moyen de réguler ses marchés agricoles qui sont spécifiques par produit.

I – Les leçons des aides directes anti-cycliques des Etats-Unis

Effectivement 68,1% des aides directes agricoles des EU portant sur des produits ont été couplées au niveau des prix en moyenne de 2000 à 2010 comme le montre le tableau 1 (sous-total 3/sous-total 5). Cela exclut les aides pour rachats des droits sur le tabac, celles pour calamités (autres que les aides d'assistance aux pertes de marché, MLAP) et celles sur la sauvegarde des terres fragiles ("conservation"). Et cette proportion devrait augmenter dans le prochain Farm Bill puisque les "aides directes fixes" – qui ont compté pour 31,9% en moyenne des aides agricoles totales, hors aide alimentaire intérieure, de 2000 à 2010 et même pour 40% de 2007 à 2010 – sont de plus en plus critiquées dans les intenses débats au sein du Congrès pour préparer le prochain Farm Bill, compte tenu aussi des pressions de la Maison Blanche pour réduire le déficit du Budget fédéral. Les propositions législatives vont d'une forte réduction de ces aides directes fixes par bénéficiaire à leur suppression pure et simple.

Le sous-total 1 comprend les aides anti-cycliques aux cultures : les aides d'assistance aux pertes de marché (MLAP) autorisées par des lois d'urgence de 1998 à 2001 et remplacées et institutionnalisées par les aides contra-cycliques (CCP) à partir de 2002, le programme d'élection des recettes moyennes de cultures (ACRE) et les divers types d'aides liées aux prêts de commercialisation, mais que l'on ne peut traduire car cela requiert de longues explications techniques : "loan deficiency payments" (LDP), "marketing loan gains" (MLG) et "certificate exchange gains" (CEG).

Le sous-total 2 ajoute les subventions aux assurances agricoles qui sont pro-cycliques car elles augmentent avec le niveau des prix agricoles, les primes des agriculteurs comme les frais de gestion des contrats remboursés aux compagnies d'assurances augmentant avec les prix. Si les primes d'assurances payées par les agriculteurs sont subventionnées à hauteur de 60-65%

¹ Régis Hochart, *La PAC après 2013*, Rapport du Conseil économique, social et environnemental, 3 juin 2011, <http://www.lecese.fr/index.php/rapports-et-avis/q-la-future-pac-apres-2013-q>

² J. Berthelot, *Les Etats-Unis ne peuvent réduire leurs soutiens agricoles internes dans le Doha Round*, Solidarité, 2 août 2009, <http://www.solidarite.asso.fr/Articles-de-2009.html>

en moyenne³ – voire à 80% pour certaines polices –, elles le sont en fait à un taux nettement supérieur si l'on imputait aux agriculteurs leur coût total, couvrant les frais et les bénéfices remboursés aux compagnies d'assurance et les frais généraux du Service de gestion des risques de l'USDA. C'est ce coût total qui figure au tableau 1 mais, pour l'analyse des aides pour les 5 produits ci-dessous, l'on n'a retenu que les aides aux primes d'assurance. Pourtant, selon David Blandford et David Orden, "Il est assez curieux que les coûts de souscription des contrats d'assurance des cultures et de leurs recettes, qui sont directement reliés aux avantages qu'en tirent les agriculteurs, ne soient pas pris en compte"⁴.

Tableau 1 – Classement des subventions agricoles des EU selon leur degré de couplage au prix de 2000 à 2010

Millions de \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
MLAP	11046*	5455		166							
CCP			203,4	2300,7	1122,0	4074,0	4050,0	1124,9	712,1	1169,5	210
ACRE											430
LDP	6425,5	5464,2	1196,7	576,3	2859,9	4041	885	54,5	85,2	155,9	115,4
MLG	1127,1	707,7	459,7	198,1	130,4	356,6	280	271,9	33,7	251,6	4
CEG				556,4	475,7	1614,0	870	818,4	202,1	686,2	0,3
Sous-total 1	18599	11627	1859,8	3798	4588	10085,6	6085	2269,7	1033,1	2263,2	759,7
Aides aux assurances	2175	3162	3466	3588	3125	2699	3571	3940	5737	7039	4700
Sous-total 2	20774	14789	5325,8	7386	7713	12784,6	9656	6209,7	6770,1	9302,2	5459,7
MILP			859,6	913	206	9,7	450	73,9	-0,3	880,1	55,2
Sous-total 3, couple	20774	14789	6185,4	8299	7919	12794,3	10106	6283,6	6769,8	10182,3	5514,9
Contrats de flexibilité	5057	4105,1	3967,8	-294,4	-10,7						
Aides directes fixes				4151,3	5288,6	5234,6	4962,4	3957,2	4821,2	5221,9	4898,1
Sous-total 4 découplé	5057	4105,1	3967,8	3856,9	5277,9	5234,6	4962,4	3957,2	4821,2	5221,9	4898,1
Sous-total 5 = 3 + 4	25831	18894,1	10153,2	12155,9	13196,9	18028,9	15068,4	10240,8	11591	15404,2	10413
Ss-total 3/ss-total 5	80,4%	78,3%	60,9%	68,3%	60%	71%	67,1%	61,4%	58,4%	66,1%	53%
Total aides directes	30537	23890	14702	20111	16090	27049	19889	15843	17979	19302	15847
Ss-total 1/ss-total 5	74,2%	48,7%	12,6%	18,9%	28,5%	37,3%	30,6%	14,3%	5,7%	11,7%	7,3%
Sou-total 3/total AD	68%	61,9%	42,1%	41,3%	49,2%	51%	50,8%	35%	41,9%	54,1%	538%
Produit végétaux: Md\$	92,5	93,4	100,7	110,3	114,4	116	122,1	E"	176,8	163,7	187,8
Valeur 5 produit: M\$**	42058	40981	46529	57566	56255	54075	67250	103184	102021	96530	128950

Source: USDA; MLAP: aides d'assistance aux pertes de marché; CCP: aides contra-cycliques; ACRE: programme d'élection des recettes moyennes de cultures; LDP: loan deficiency payments; MLG: marketing loan gains; CEG: certificate exchange gains; MILP: aide pour perte de revenu sur le lait. Pour les subventions aux assurances des cultures : <http://www.rma.usda.gov/data/sob.html>. * Les 11,046 milliards de \$ de MLAP de l'année budgétaire 2000 tiennent compte des 5,466 milliards de \$ alloués pour 1999, mais c'est la dépense de l'année budgétaire qui compte. ** 5 produits: maïs+coton+riz+soja+ blé

Le sous-total 3 ajoute les aides du programme de perte de revenu sur le lait, qui sont aussi anti-cycliques.

Le sous-total 4 inclut les aides directes découplées du niveau des prix courants ou de la production courante : le Farm Bill de 2002 a remplacé les aides des contrats de flexibilité de production (AMTA) créées par le Farm Bill de 1996 par les aides directes fixes versées depuis 2003. Soulignons cependant que l'Organe d'appel de l'OMC a jugé le 3 mars 2005 que ces deux aides n'étaient pas pleinement découplées et donc pas dans la boîte verte puisque les agriculteurs qui les perçoivent n'ont pas le droit de produire des fruits et légumes et du riz sauvage. C'est pourquoi toute poursuite à l'OMC contre l'UE est assurée de faire sortir de la boîte verte les aides du RPU qui y ont été notifiées depuis 2005-06. En effet il y a infiniment plus, dans l'UE, de produits dont la production est soit interdite soit plafonnée : lait et sucre (quotas de production), vin (droits de plantation) et environ 20 "autres aides directes" de la boîte bleue dont le niveau par tonne, hectare ou tête de bétail est fixe et dont le niveau global est plafonné⁵.

³ Keith Good, *Transcript of the House Agriculture Subcommittee Crop Insurance Audit*, June 24, 2011, <http://farmpolicy.com/>. Selon Denis Shields, les taux de subvention ont été de 59% en 2008, 61% en 2009 et 62% en 2010 (*Federal Crop Insurance: Background and Issues*, Congressional Research Service, December 13, 2010).

⁴ David Blandford and David Orden, *United States: Shadow WTO Agricultural Domestic Support Notifications*, IFPRI, November 2008, <http://www.ifpri.org/pubs/dp/ifpridp00821.asp>

⁵ J. Berthelot, *Les aides directes de la PAC sont incompatibles avec l'accord agricole de l'OMC*, in Collectif Stratégies Alimentaires et Plate-Forme Souveraineté Alimentaire, La PAC après 2013 peut-elle se passer de la

Les aides directes totales du tableau 1 contiennent en plus : les aides pour rachats des droits sur le tabac, celles pour calamités (autres que les aides d'assistance aux pertes de marché, MLAP) et celles sur la sauvegarde des terres fragiles ("conservation").

Expliquons maintenant les relations entre les prix agricoles, les taux de prêt (prix minima garantis), les aides directes fixes, les prix d'objectif et les aides contra-cycliques. Le taux de prêt – prix auquel la Commodity Credit Corporation (CCC) fournit aux agriculteurs les prêts de commercialisation ("marketing loans") gagés sur les produits – est un prix garanti que les agriculteurs peuvent obtenir lorsque le prix du marché est inférieur au taux de prêt, sous diverses modalités dans lesquelles il n'est pas nécessaire d'entrer : loan deficiency payments (LDP : aide équivalente au taux de prêt quand l'agriculteur n'a pas demandé le prêt. Cela permet de réduire les stocks de produits quand les agriculteurs remboursent le prêt en livrant leur produit à la CCC), marketing loan gains (MLG) et certificate exchange gains (CEG). Le Farm Bill de 2002 a ainsi créé les "prix d'objectif" pour calculer les aides contra-cycliques (CCP) pour les "produits couverts" : blé, le maïs, le sorgho grain, l'orge, l'avoine, le seigle, le riz, le coton upland, les oléagineux et les arachides.

Le tableau 2 donne les moyennes annuelles des prix agricoles, taux de prêt, prix d'objectif et aides directes de 2000 à 2010 pour les 5 principaux "produits couverts" : maïs, coton, riz, soja et blé. Pour faciliter la comparaison de ces valeurs pour des Européens, on les a converties en dollars par tonne.

Tableau 2 – Prix agricoles, taux de prêt, prix d'objectif et aides directes pour maïs, coton, riz, soja et blé : 2000-2010

\$ par tonne	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix agricoles annuels moyens											
Maïs	72,80	77,60	91,30	95,30	81,10	78,70	119,70	165,40	160,00	139,80	190,20
Coton	1097,90	657,00	981,10	1362,50	917,10	1051,60	1025,20	1307,40	1049,40	1386,70	1796,80
Riz	123,70	93,70	99,00	178,10	161,60	168,70	219,60	282,20	370,40	312,00	275,60
Soja	166,90	161,00	203,30	269,90	211,00	208,10	236,30	371,30	366,50	352,60	416,50
Blé	96,30	102,20	130,90	125,00	125,00	125,70	156,60	238,20	249,30	179,00	221,30
Taux de prêt											
Maïs	74,41	74,41	76,77	76,77	76,77	76,77	76,77	76,77	76,77	76,77	76,77
Coton	1755,99	1755,99	1146,40	1146,40	1146,40	1146,40	1146,40	1146,40	1146,40	1146,40	1146,40
Riz	143,30	143,30	143,30	143,30	143,30	143,30	143,30	143,30	143,30	143,30	143,30
Soja	190,07	190,07	183,80	183,80	183,80	183,80	183,80	183,80	183,80	183,80	183,80
Blé	94,85	94,85	101,10	101,10	101,10	101,10	101,10	101,10	101,10	101,10	108,09
Prix d'objectif pour calculer les aides contra-cycliques											
Maïs			103,54	103,54	103,54	103,54	103,54	103,54	103,54	103,54	103,54
Coton			1596,16	1596,16	1596,16	1596,16	1596,16	1596,16	1570,80	1570,80	1570,80
Riz			231,49	231,49	231,49	231,49	231,49	231,49	231,49	231,49	231,49
Soja			213,24	213,24	213,24	213,24	213,24	213,24	213,24	213,24	220,60
Blé			144,12	144,12	144,12	144,12	144,12	144,12	144,12	144,12	153,31
Aides directes fixes											
Maïs	12,99	10,24	11,02	11,02	11,02	11,02	11,02	11,02	11,02	11,02	11,02
Coton	15,50	12,48	14,70	14,70	14,70	14,70	14,70	14,70	14,70	14,70	14,70
Riz	5,73	4,63	5,18	5,18	5,18	5,18	5,18	5,18	5,18	5,18	5,18
Soja			16,18	16,18	16,18	16,18	16,18	16,18	16,18	16,18	16,18
Blé	20,96	16,91	19,12	19,12	19,12	19,12	19,12	19,12	19,12	19,12	19,12

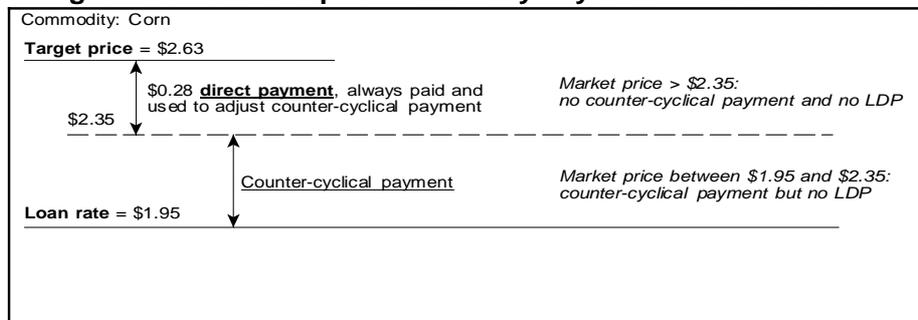
Source: USDA; Jasper Womach, *RS20271: Support Programs for Major Crops: Description and Experience*, Congressional Research Service, July 20, 1999 (<http://ncseonline.org/NLE/CRSreports/agriculture/ag-79.cfm>); Jim Monke, *Farm Commodity Programs in the 2008 Farm Bill*, 23 July 2008, Congressional Research Service (http://farmpolicy.typepad.com/farmpolicy/files/crs_report_farm_commodity_program_in_o8_fb.pdf)

Le graphique ci-dessous montre les relations entre les niveaux des prix agricoles, les aides directes, les taux de prêt et les prix d'objectif pour calculer les aides contra-cycliques, qui sont versées quand le *prix effectif* est inférieur au prix d'objectif. Le *prix effectif* est égal à la somme de 1) le plus haut entre le prix national moyen pour l'année de commercialisation ou le

régulation des marchés?, 31 mars et 1^{er} avril 2010 (<http://www.solidarite.asso.fr/IMG/pdf/CAP-subsidies-incompatible-with-the-WTO-AoA.pdf>)

taux de prêt national du produit et 2) le taux d'aide directe du produit. La somme payée à l'agriculteur est égale au produit du taux d'aide par la surface aidée et par le rendement aidé. Les aides sont considérées comme contra-cycliques puisqu'elles varient en sens inverse des prix du marché.

Figure 1. Relationship of Commodity Payments to Market Prices



Source: http://farmpolicy.typepad.com/farmpolicy/files/crs_report_farm_commodity_program_in_o8_fb.pdf

Le premier graphique ci-dessous montre la corrélation inverse entre le niveau des aides totales, influencées principalement par le poids des aides couplées, et la valeur (recettes brutes agricoles) de ces 5 principaux "produits couverts" – maïs, coton, riz, soja et blé – entre 2001 et 2010, mais cette corrélation ne semble pas fonctionner en 2005 et 2006 puisque les aides couplées augmentent parallèlement à leur valeur de production (recettes brutes). Le graphique montre aussi le niveau pratiquement stable des aides directes fixes découplées et le caractère pro-cyclique des aides aux assurances agricoles.

[Lire ici les diapositives 2 et 3 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

L'explication de l'absence de corrélation inverse en 2005 et 2006 est donnée par le graphique suivant sur l'évolution des prix de ces 5 produits. Il montre que ces prix ont baissé de façon significative de 2003-04 à 2005-06 et ce sont ces bas prix qui ont fait bondir les aides des marketing loans et des paiements contra-cycliques en 2005 et 2006, comme on le voit au tableau 1. En outre cela concerne surtout le maïs et le coton comme cela est confirmé par la base de données de l'Environment Working Group⁶ et comme on le verra plus bas aux tableaux 3 et 11.

[Lire ici la diapositives 4 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

Le décalage fréquent d'un an pour le versement des aides entre l'année de production (AP) et l'année budgétaire (AB) apparaît au tableau ci-dessous pour le maïs et le coton:

⁶ <http://farm.ewg.org/progdetail.php?fips=00000&progcode=corn> and <http://farm.ewg.org/progdetail.php?fips=00000&progcode=cotton>

Corn	FY 2002	FY 2003	FY 2004	FY 2005	FY 2006	FY 2007
CROP YEAR	ACTUAL	ACTUAL	ACTUAL	ACTUAL	ACTUAL	ACTUAL
contra-cyclical payments						
2003		338 726	-338 281	-376	-1	3
2004			1 244 043	1 204 368	-48	-19
2005				1 310 537	1 627 600	16
TOTAL FY	0	338 726	905 762	2 514 529	1 627 551	-11
loan deficiency payments						
CY 2003		2 977	36 984	30	1	0
CY 2004			70 523	2 590 973	-682	-83
CY 2005				276 777	4 041 282	1 178
CY 2006					1 863	1 723
TOTAL FY		2 977	107 507	2 867 780	4 042 464	2 818
Jpland cotton	FY 2002	FY 2003	FY 2004	FY 2005	FY 2006	FY 2007
CROP YEAR	ACTUAL	ACTUAL	ACTUAL	ACTUAL	ACTUAL	ACTUAL
contra-cyclical payments						
2002		1 263 628	48 443	-176	-90	-12
2003			168 384	223 407	-192	-55
2004				1 197 767	117 045	-34
2005					1 293 661	7 402
2006						1 274 006
TOTAL FY	0	1 263 628	216 827	1 420 998	1 410 424	1 281 307
loan deficiency payments						
CY 2001	724 710	1 240	-73	-9	-1	149
CY 2002	7 173	198 029	56	-208	-9	321
CY 2003		2 905	10 290	0	0	0
CY 2004			13 048	374 171	-116	238
CY 2005				7 993	248 004	17
CY 2006					2 358	104 625
TOTAL FY	731 883	202 174	23 321	381 947	250 236	105 350

Les aides CCP de l'AP 2004 ont été versées à peu près également entre l'AB 2004 et l'AB 2005 pour le maïs et versée l'AB 2005 et même l'AB 2006 pour le coton. Les aides CCP pour l'AP 2005 ont été principalement versées l'AB 2006 pour le maïs et essentiellement l'AB 2006 pour le coton. Les LDP de l'AP 2004 ont été essentiellement versées l'AB 2005 pour le maïs et le coton et the aides LDP de l'AP 2005 ont été essentiellement versées l'AB 2006 pour le maïs et en totalité l'AB 2006 pour le coton.

Analysons maintenant de façon détaillée la répartition des diverses aides pour chacune de ces 5 cultures ayant reçu l'essentiel des aides directes : maïs, coton, riz, soja et blé.

Les tableaux et graphiques ci-dessous présentent la répartition des aides entre les aides couplées anti-cycliques – aides d'assistance aux pertes de marché (MLAP), les diverses aides des prêts de commercialisation et les aides contra-cycliques –, les aides couplées pro-cycliques – celles aux primes d'assurance – et les aides découplées : contrats de flexibilité de production et aides directes fixes.

Soulignons avec force que l'ensemble de ces aides sous-estime largement les subventions dont ont bénéficié ces produits puisque l'on ne tient compte que des aides aux produits et pas de celles aux intrants qui sont pourtant des aides couplées au niveau de production : sur les prêts agricoles, l'irrigation – selon l'inventaire de 2008 toutes ces cultures sont fortement irriguées : le riz à 100%, le maïs à 72%, le coton à 65%, le soja à 57% et même le blé à 36% –, les carburants et l'énergie agricoles, et celles aux assurances agricoles autres que celles sur les primes payées par les agriculteurs dont on a tenu compte : remboursement aux compagnies privées d'assurances de leurs frais de souscription des polices et paiement de gains auxquels elles prétendent, plus les frais généraux de l'Agence de gestion des risques de l'USDA.

1) Le maïs des EU: évolution des diverses aides et du prix de 2000 à 2010

Le tableau 3 montre la répartition des aides directes au maïs et le graphique suivant montre l'évolution des relations entre le prix et les diverses aides par tonne.

Tableau 3 – Maïs des EU: aide couplée, aide aux assurances, aide découplée et prix de 2000 à 2010

Million de \$ et \$/tonne	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Production: 1000 t	251852	241375	227765	256227	299874	282261	267501	331175	307142	332536	316154
Aide couplée	7829,1	3454,4	1180,9	23	472,6	4031,2	6844,8	1631,7			
Aide aux assurances	194,3	492,1	510,6	620,5	793	712,8	871,2	1739,3	2116,4	2038,3	1748,6
Aide découplée	2348	1897	1835	1408	2115	2101	1394	1591	1950	2110	1938
Total des aides	10371,4	5843,5	3526,5	2051,5	3380,6	6845	9110	4962	4066,4	4148,3	3686,6
Aide couplée/tonne	31,1	14,3	5,2	0,1	1,6	14,3	25,6	4,9			
Aide assurances/t	0,8	2	2,2	2,4	2,6	2,5	3,3	5,6	6,9	6,1	5,5
Aide découplée/t	9,3	7,9	8,1	5,5	7,1	7,4	5,2	4,8	6,3	6,3	6,1
Total aides/t	41,2	24,2	15,5	8	11,3	24,2	34,1	15,3	13,2	12,4	11,6
Prix	72,8	77,6	91,3	95,3	81,1	78,7	119,7	165,4	160	139,8	190,2
Aide tot.par tonne/prix	56,6%	31,2%	17%	8,4%	13,9%	30,8%	28,5%	9,3%	8,3%	8,9%	6,1%

Source: USDA

[Lire ici les diapositives 5 et 6 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

Le détail des aides couplées au maïs apparaît au tableau 4.

Si l'on tient compte du décalage entre l'évolution du prix et le versement des aides qui est intervenu en 2004 et 2005, il apparaît bien une corrélation inverse entre l'évolution du prix et des aides couplées (marketing loans et CCP), d'autant que celles-ci disparaissent après 2007. On voit aussi que l'aide aux assurances est pro-cyclique et que l'aide découplée est restée pratiquement constante de 2003 à 2010.

Tableau 4 – Détail des aides couplées au maïs de 2000 à 2010

Millions de \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
MLAP	5086,1	2159,3									
CCP					338,7	905,8	2514,5	1627,6			
ACRE											
LDP	2400	1104,1	1079,8	8,4	107,6	2867,8	4042,5	2,9			
MLG	250	70	98,6	14,5	25,2	230,1	179,3	0,7			
CEG	93	121	2,5	0,1	1,1	27,5	108,5	0,5			
Sous-total 1	7829,1	3454,4	1180,9	23	472,6	4031,2	6844,8	1631,7			
Aide aux assurances	194,3	492,1	510,6	620,5	793	712,8	871,2	1739,3	2116,4	2038,3	1748,6
Total	8023,4	3946,5	1691,5	643,5	1265,6	4744	7716	3371	2116,4	2038,3	1748,6

Source: USDA; MLAP: aides d'assistance aux pertes de marché; CCP: aides contra-cycliques; ACRE: programme d'élection des recettes moyennes de cultures maïs on ne connaît pas sa répartition entre les différentes cultures; LDP: loan deficiency payments; MLG: marketing loan gains; CEG: certificate exchange gains; pour les subventions aux primes d'assurances des cultures : <http://www.rma.usda.gov/data/sob.html>.

Mais le tableau 3 n'a pas pris en compte deux autres subventions considérables au maïs liées à la transformation en éthanol d'une part croissante de sa production.

1) Les subventions au maïs transformé en éthanol : il s'agit essentiellement du crédit d'impôt lié à la baisse du taux d'accise sur l'éthanol (volumetric ethanol excise tax credit, VEETC), qui a été de 0,51 \$ par gallon (13,7 cents/litre) mais est passée à 0,45 \$ par gallon (11,9 cents/l) depuis 2009.

Tableau 5 – Le crédit d'impôt sur l'éthanol de 2005 to 2010

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Production d'éthanol carburant: M gallons	1630	1770	2130	2800	3400	3904	4855	6500	9000	10600	13230
" millions de litres	6170	6700	8062	10598	12869	14777	18376	24603	34065	40121	50076
" 1,000 tonnes	4887	5306	6385	8394	10192	11703	14554	19486	26979	31776	39660
Crédit d'impôt (VEETC) : millions de \$						1991	2476	3315	4590	4770	5954

Source: Craig Cox and Andrew Hug, *Driving under the influence: corn ethanol & energy security*, EWG, June 2010, <http://www.ewg.org/files/EWG-corn-ethanol-energy-security.pdf2476>. 1 gallon = 3,785 litres; 1000 l d'éthanol = 792 kg.

On a avancé que cette subvention va aux compagnies pétrolières qui mélangent l'éthanol à l'essence et pas aux producteurs de maïs. Mais le paragraphe 4 de l'Annexe 4 de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC sur "*Soutien interne : calcul de la mesure équivalente de soutien*"

stipule que "Les mesures visant les transformateurs agricoles seront incluses dans la mesure où elles apportent des avantages aux producteurs des produits agricoles initiaux", d'autant que l'éthanol carburant est considéré comme un produit agricole par l'OMC. Jane Earley⁷ ajoute plusieurs autres arguments pour considérer le VEETC comme une subvention au maïs .

2) Les recettes supplémentaires des producteurs de maïs liées à la part de la flambée du prix du maïs attribuable au boom de l'éthanol.

Bien que toutes les institutions internationales aient considéré en 2008 que l'éthanol de maïs a été le principal responsable de la flambée des prix alimentaires de 2005-06 à 2007-08 – à plus de 50% pour la FAO et l'OCDE, à 65% pour la Banque mondiale et à 70% pour le FMI –, le FAPRI a estimé qu'il n'avait été responsable que de 13% : "En l'absence de crédit d'impôt, de droits de douane ou de mandat du Congrès sur l'utilisation de l'éthanol, la production moyenne d'éthanol baisse de 5,5 milliards de gallons [20,8 milliards de litres] et les prix du maïs baissent de 13,1%"⁸.

Mais, dans un rapport du 10 juin 2011, Bruce Baldock, de l'Université de l'Iowa, présente plusieurs scénarios où il distingue l'impact du VEETC et d'autres facteurs, dont le mandat du Congrès sur l'incorporation de taux croissants d'éthanol dans l'essence. S'il estime que "les subventions sur l'éthanol n'ont pas été la principale source de la hausse des prix des produits agricoles"⁹, néanmoins, dans des "conditions de marché plus serré" comme celles ayant prévalu en 2011, "les prix du maïs dans l'année calendaire 2011 seraient d'environ 17 pourcent inférieurs à ceux que l'on attend avec les politiques actuelles si les subventions à l'éthanol avaient été éliminées avant le début de l'année... Dans ces conditions serrées, l'incitation à la hausse de la demande liée au crédit d'impôt pour les sociétés mélangeant l'éthanol à l'essence peuvent avoir un impact important sur les prix du maïs". Dans d'autres scénarios les prix du maïs tomberaient de 7% à 17%, 21% ou 32% : "La suppression du crédit d'impôt aux entreprises de mélange baisse le prix du maïs d'environ 7 pourcent. La suppression à la fois du crédit d'impôt et du mandat du Congrès entraîne une baisse moyenne du prix de 17 pourcent"; "Si l'on n'avait pas permis à la production d'éthanol des Etats-Unis d'augmenter au-delà des niveaux de 2004, alors les prix du maïs en 2009 auraient été d'environ 21 pourcent inférieurs à ceux qu'ils ont été effectivement. Les prix du blé et du soja en 2009 auraient été inférieurs d'environ 9 et 5 pourcent, respectivement"; "L'élimination du crédit d'impôt et du mandat du Congrès dans des conditions serrées réduit considérablement les prix du maïs, d'environ 8,06 \$ par boisseau [204,7 \$ par tonne] à 5,46 \$ par boisseau [138,7 \$ par tonne], soit de 32 pourcent". Ainsi Baldock semble impliquer que la hausse du prix du maïs due à l'éthanol a augmenté avec le pourcentage de maïs consacré à l'éthanol, ce qui est rationnel. Par conséquent on supposera que la hausse du prix du maïs imputable au débouché croissant de l'éthanol a été de 5% en 2000 et 2001, 10% de 2002 à 2004, 15% de 2005 à 2007 et 20% de 2008 à 2010.

Table 6 – Recette supplémentaire des producteurs de maïs des EU due au débouché de l'éthanol de 2000 à 2010

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Maïs pour l'éthanol carburant : millions de t	16	18	25,3	29,7	33,6	40,7	50,9	77,4	94,2	116	127
Production totale de maïs : "	251,8	241,4	227,8	256,2	299,9	282,2	267,5	331,2	307,1	332,5	316,2
Pourcentage de maïs pour l'éthanol	6,35%	7,5%	11,1%	11,6%	11,2%	14,4%	19%	23,4%	30,7%	34,9%	40,2%
Prix moyen annuel du maïs: \$/tonne	72,8	77,6	91,3	95,3	81,1	78,7	119,7	165,4	160	139,8	190,2
Hausse du prix due à l'éthanol : "	3,64	3,88	9,13	9,53	8,11	11,81	17,96	24,81	32	27,96	38,04
Hausse recettes producteurs maïs : M \$	58,2	69,8	231	283	272,5	736,7	914,2	1920,3	3014,4	3243,4	4831,1

Source: USDA

⁷ Jane Earley, *US Trade Policies on Biofuels and Sustainable Development*, ICTSD, June 2009.

⁸ Seth Meyer, Pat Westhoff and Wyatt Thompson, *Impacts of Selected US Ethanol Policy Options*, <http://www.fapri.missouri.edu/>

⁹ Bruce Baldock, *The Impact of US Biofuel Policies on Agricultural Price Levels and Volatility*, ICTSD, 10 June 2011, [icts.org/downloads/2011/06/babcock-us-biofuels.pdf](http://www.icts.org/downloads/2011/06/babcock-us-biofuels.pdf)

S'il y a évidemment eu d'autres facteurs qui ont joué un rôle dans la flambée du prix du maïs – en particulier la flambée du prix du pétrole et la spéculation non maîtrisée –, on ne peut pour autant suivre Baldock quand il suggère implicitement que la forte hausse du prix du maïs n'a rien à voir avec la question des subventions. Il est clair que le mandat du Congrès sur une utilisation accrue du maïs pour l'éthanol a été le premier facteur de sa flambée et Baldock est d'accord sur ce point. Mais ce mandat s'est accompagné du crédit d'impôt VEETC et ont ensemble entraîné une forte demande de maïs de la part des fabricants d'éthanol dont a résulté la flambée du prix du maïs.

Il y a plusieurs autres arguments solides pour considérer les recettes supplémentaires des producteurs de maïs liées à la hausse du prix du maïs comme des subventions effectives au maïs au sens économique comme au sens juridique. Puisque les économistes conventionnels néo-libéraux considèrent que le *vrai prix* est celui prévalant sur un marché sans intervention de l'Etat, ceci n'est de toute évidence pas le cas pour le prix du maïs aux EU puisque son niveau a été influencé fortement à la fois par le mandat du Congrès et par le crédit d'impôt qui ont réduit ce niveau pour les compagnies pétrolières, même si d'autres facteurs ont aussi influé sur ce niveau.

Sur le plan juridique, l'article 1 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires de l'OMC définit la subvention comme suit : "*1.1 Aux fins du présent accord, une subvention sera réputée exister: a) 1) s'il y a une contribution financière des pouvoirs publics ... ou a) 2) s'il y a une forme quelconque de soutien des revenus ou des prix au sens de l'article XVI du GATT de 1994; et b) si un avantage est ainsi conféré*"¹⁰. L'argumentation du rapport de l'Organe d'appel de l'OMC du 5 décembre 2002 dans l'affaire "Produits laitiers du Canada" est aussi très éclairante en déclarant qu'une subvention peut être financée par une action gouvernementale sans que cela n'implique une aide publique directe mais résulte des règles publiques impliquant des tiers : "*Les versements peuvent être effectués, et financés, par des parties privées [paragraphe 132]... L'imposition par les pouvoirs publics de pénalités pécuniaires aux transformateurs qui détournent le LEC [lait d'exportation commerciale] vers le marché intérieur est un autre élément du contrôle de la fourniture de lait exercé par les pouvoirs publics [paragraphe 144]*"¹¹. Ici aussi le gouvernement des EU a un contrôle direct sur la fourniture de maïs aux fabricants d'éthanol puisque les compagnies pétrolières sont obligées d'acheter l'éthanol sous peine de subir des amendes dissuasives.

C'est pourquoi les subventions supplémentaires au maïs liées au débouché assuré de l'éthanol changent complètement les aides totales au maïs comme on le voit aux tableaux 7 et 8 et au graphique suivant.

Tableau 7 – Les subventions supplémentaires au maïs liées au débouché de l'éthanol : 2000-10

Millions de \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Crédit d'impôt VEETC						1991	2476	3315	4590	4770	5954
Recettes supplémentaires dues à l'éthanol	58,2	69,8	231	283	272,5	736,7	914,2	1920,3	3014,4	3243,4	4831,1
Aides couples supplémentaires au maïs	58,2	69,8	231	283	272,5	2727,7	3390,2	5235,3	7604,4	8013,4	10785,1

Source : USDA

¹⁰ http://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/analytic_index_e/subsidies_01_e.htm#article1B2aai

¹¹

http://docsonline.wto.org/imrd/gen_searchResult.asp?RN=0&searchtype=browse&q1=%28%40meta%5FSymbol+WT%FCDS113%FCAB%FCRW2%2A%29&language=2

Tableau 8 – Maïs des EU: aide couplée avec l'éthanol, aide aux assurances, aide découplée et prix: 2000-10

Millions \$ et \$/tonne	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Production: 1000 t	251852	241375	227765	256227	299874	282261	267501	331175	307142	332536	316154
Aide couplée	7887,3	3524,2	1411,9	306	745,1	6758,9	10235	6867	7604,4	8013,4	10785,1
Aide aux assurances	194,3	492,1	510,6	620,5	793	712,8	871,2	1739,3	2116,4	2038,3	1748,6
Aide découplée	2348	1897	1835	1408	2115	2101	1394	1591	1950	2110	1938
Total des aides	10429,6	5913,3	3757,5	2334,5	3653,1	9572,7	12500,2	10197,3	11670,8	12161,7	14471,7
Aide couplée/tonne	31,3	14,6	6,2	1,2	2,5	23,9	38,3	20,7	24,8	24,1	34,1
Aide assurances/t	0,8	2	2,2	2,4	2,6	2,5	3,3	5,6	6,9	6,1	5,5
Aide découplée/t	9,3	7,9	8,1	5,5	7,1	7,4	5,2	4,8	6,3	6,3	6,1
Total aides/t	41,4	24,5	16,5	9,1	12,2	33,8	46,8	31,1	38	36,5	45,7
Prix	72,8	77,6	91,3	95,3	81,1	78,7	119,7	165,4	160	139,8	190,2
Aide par tonne/prix	56,9%	31,6%	18,1%	9,5%	15%	42,9%	39,1%	18,8%	23,8%	26,1%	24%

Source: USDA

L'impact des subventions au maïs pour l'éthanol rendent les aides couplées totales du maïs pro-cycliques de 2007 à 2010 en dépit de l'élimination des aides contra-cycliques et des LDP depuis 2007.

[Lire ici les diapositives 7 et 8 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

2) Blé des EU : évolution des diverses aides et du prix de 2000 à 2010

Le tableau 9 montre la répartition des aides directes au blé et le graphique suivant montre l'évolution des relations entre le prix et les divers aides par tonne. On voit l'importance très dominante des aides directes fixes depuis 2002 puisque les aides couplées ont disparu depuis 2006 mais l'aide aux assurances tend à rejoindre l'aide directe fixe depuis 2008.

Tableau 9 – Blé des EU : production, aide couplée, aide aux assurances, aide découplée et prix : 2000-10

Millions \$ et \$/tonne	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Production : millions t	60,639	53,000	43,704	63,803	58,697	57,242	49,216	55,820	68,016	60,314	60,103
Aide couplée	3229	1410	32	98	64	51	-11				
Aide aux assurances	120,2	239,1	247	311,2	325,3	336,7	264,1	525,4	936,8	1092,4	685,4
Aide découplée	1335	1077	1045	753	1146	1136	1076	850	1032	1138	1061
Total des aides	4684,2	2726,1	1324	1162,2	1535,3	1523,7	1329,1	1375,4	1968,8	2230,4	1746,4
Aide couplée/tonne	53,2	26,6	0,7	1,5	1,1	0,9					
Aide assurances/t	2	4,5	5,7	4,9	5,5	5,9	5,4	9,4	13,8	18,1	11,4
Aide découplée/t	22	20,3	23,9	11,8	19,5	19,8	21,9	15,2	15,1	18,9	17,7
Total aides/t	77,2	51,4	30,3	18,2	26,1	26,6	27,3	24,6	28,9	37	29,1
Prix	96,3	102,2	130,9	125	125	125,7	156,6	238,2	249,3	179	221,3
Aide par tonne/prix	80,2%	50,3%	23,1%	14,6%	20,9%	21,2%	17,4%	10,3%	11,6%	20,7%	13,1%

Source: USDA

Le tableau 10 présente les détails des aides couplées au blé.

Tableau 10 – Détail des aides couplées au blé de 2000 à 2010

Millions de \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
MLAP	2887,8	1225,5									
ACRE											
CCP					27,9		-27,5				
LDP	282,9	168,2	28,4	95,2	34,9	43,8	14,3			4	178,2
MLG			3,5	2,8	0,7	7,2	2,1				1,8
CEG	58	16									
Sous-total 1	3229	1410	32	98	64	51	-11			4	180
Aide/prime assurance	120,2	239,1	247	311,2	325,3	336,7	2682	3823,4	5691	5426,1	4708,8
Total	3348,9	1648,8	278,9	409,2	388,8	387,7	2670,9	3823,4	5691	5430,1	4888,8

Source: USDA; MLAP: aides d'assistance aux pertes de marché; CCP: aides contra-cycliques; ACRE: programme d'élection des recettes moyennes de cultures maïs on ne connaît pas sa répartition entre les différentes cultures; LDP: loan deficiency payments; MLG: marketing loan gains; CEG: certificate exchange gains; pour les subventions aux primes d'assurances des cultures : <http://www.rma.usda.gov/data/sob.html>.

Le graphique confirme nettement la nature anti-cyclique de l'aide couplée qui se termine en 2005, la nature pro-cyclique de l'aide aux assurances – à l'exception de 2010 puisque la baisse des prix en 2009 et au premier semestre 2000 a entraîné la baisse des primes dans l'année

budgétaire 2010 qui se termine fin septembre – et le profil relativement stable de l'aide directe fixe découplée, insensible au niveau du prix, si ce n'est en 2003 puis en 2006 et 2007 du fait des baisses de production en 2002 puis en 2006 et 2007 et du décalage d'un an dans l'imputation budgétaire de l'aide.

[Lire ici les diapositives 9 et 10 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

3) Coton des EU : évolution des diverses aides et du prix de 2000 à 2010

Le tableau 11 montre le poids absolu et relatif des aides totales au coton par rapport aux autres grains. L'aide couplée dépasse plus nettement l'aide aux assurances et l'aide découplée. De même l'aide totale par tonne représente un pourcentage supérieur du prix, sauf pour le riz où ce pourcentage a été supérieur de 2000 à 2005.

Tableau 11 – Coton des EU : production, aide couplée, aide aux assurances, aide découplée et prix : 2000-10

Millions \$ et \$/tonne	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Production : millions t	3898	4604,7	4040,4	4140,2	5273,3	5418,3	4896,2	4356,1	2906,4	2764,6	4105,1
Aide couplée	4099	3184	4673	3114	1149	5300	4712	3343	1653	1618	1079
Aide aux assurances	161,7	266,9	197,2	217,3	257,6	212	280,5	198,9	253,5	213,2	319,4
Aide découplée	572	475	452	477	622	608	575	454	574	597	589
Total des aides	4832,7	3925,9	5322,2	3808,3	2028,6	6120	5567,5	3995,9	2480,5	2428,2	1987,4
Aide couplée/tonne	1052	692	1157	752	218	978	962	767	569	585	263
Aide assurances/t	41,5	58	48,8	52,5	48,8	39,1	57,3	45,7	87,2	77,1	77,8
Aide découplée/t	146,7	103,2	111,9	115,2	118	112,2	117,4	104,2	197,5	215,9	143,5
Total aides/t	1239,8	852,7	1317,3	919,5	384,7	1129,5	1137,1	917,3	853,4	878,3	484,1
Prix	1098	657	981	1363	917	1052	1025	1307	1049	1387	1797
Aide par tonne/prix	112,9%	129,8%	134,4%	67,5%	42%	107,4%	110,9%	70,2%	81,4%	63,3%	26,9%

Source: USDA

Pour le coton l'on tient compte aussi de l'aide STEP 2 qui subventionne les utilisateurs de coton des EU et les exportateurs afin de donner un avantage compétitif au coton des EU malgré son prix supérieur. Toutefois ces aides ont été éliminées le 1^{er} août 2006 suite au jugement de l'Organe d'appel de l'OMC du 3 mars 2005, mais l'impact de cette suppression sera minimal car elle a été remplacée par une autre aide qui s'applique aussi au coton importé, dont l'effet sera quasi nul puisque les EU n'importent pratiquement pas de coton. On tient compte aussi de la composante subvention des garanties de crédit à l'exportation selon les estimations des Perspectives analytiques dans le Budget 2011¹². On aurait certes pu aussi tenir compte de cette aide pour les autres produits mais l'on n'a pas eu le temps de l'identifier.

Ici la corrélation inverse entre les niveaux du prix et de l'aide couplée est moins prononcée jusqu'en 2005 que pour les autres produits et confirme un décalage d'un an dans le versement de l'aide. L'aide couplée a représenté en moyenne 80% de l'aide totale au coton de 2000 à 2010, et même 86% si l'on ajoute l'aide aux assurances. Et l'aide totale au coton par tonne a aussi représenté en moyenne 80% du prix de 2000 à 2010.

[Lire ici les diapositives 9 et 10 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

¹² Randy Schnepf, *Brazil's WTO case against the U.S. cotton program*, Congressional research service, April 6, 2010.

Tableau 12 – Détail des aides couplées au coton de 2000 à 2010

Millions de \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
MLAP	1225	524,9	523,6								
CCP			1253,5	1263,6	216,8	1421	1410,4	1281,3	267,2	727,8	889,9
ACRE											
LDP	151,7	745,1	731,9	202,1	23,3	381,9	250,2	105,7		131,2	4,4
MLG			54,6	11,1	10	11,8	4,9	6,6			
CEG	253	1786	1763,1	678	159,2	1446,4	934,2	1005,8	1,2	884,3	4,2
STEP 2	446	237	182	455	363	582	372	11	30		
Aide/crédit à l'export		1410		13	230	205	366	232	225	39	
Aides diverses*	2114	-109	164	491	147	1252	1374	701	1130	-164	-180
Sous-total 1	3937	3184	4673	3114	1149	5300	4712	3343	1653	1618	1079
Aide aux assurances	161,7	266,9	197,2	217,3	257,6	212	280,5	198,9	253,5	213,2	319,4
Total	4099	3559,9	4705,9	2827,1	1029,9	4055,1	3252,2	2609,3	551,9	1956,5	1217,9

Source: USDA; MLAP: aides d'assistance aux pertes de marché; CCP: aides contra-cycliques; ACRE: programme d'élection des recettes moyennes de cultures mais on ne connaît pas sa répartition entre les différentes cultures; LDP: loan deficiency payments; MLG: marketing loan gains; CEG: certificate exchange gains; pour les subventions aux primes d'assurances des cultures : <http://www.rma.usda.gov/data/sob.html>. * Ces aides diverses correspondent à l'écart non-identifié entre les sommes données en page 5 du rapport du 6 avril 2010 de Randy Schnepf du Service de recherches du Congrès sur "Brazil's WTO case against the U.S. cotton program" et les sommes que l'on a pu identifier.

[Lire ici les diapositives 11 et 12 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

4) Soja des EU : évolution des diverses aides et du prix de 2000 à 2010

Le tableau 13 montre que les subventions au soja des EU ont été faibles comparées aux céréales et au coton ainsi qu'en pourcentage du prix du soja. L'aide aux assurances a été dominante depuis 2003 et pro-cyclique.

Tableau 13 – Soja des EU : production, aide couplée, aide aux assurances, aide découplée et prix : 2000-10

Millions \$ et \$/tonne	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Production : millions t	75054	78670	75009	66781	85014	83505	86999	72858	80749	91417	90610
Aide couplée	2147	3156	314	179	102	486	243	243	92	3	13
Aide aux assurances	155	295	284	352	534	489	585	606	1471	1189	1067
Aide découplée				886	603	596	564	445	546	590	543
Total des aides	2302	3451	598	1417	1239	1571	1392	1294	2109	1782	1623
Aide couplée/tonne	28,6	40,1	4,2	2,7	1,2	5,8	2,8	3,3	1,1	0,3	0,1
Aide assurances/t	2,1	3,7	3,8	5,3	6,3	5,9	6,7	8,3	18,2	13	11,8
Aide découplée/t				13,3	7,1	7,1	6,5	6,1	6,8	6,5	6
Total aides/t	30,7	43,8	8	21,3	14,6	18,8	16	17,7	26,1	19,8	17,9
Prix	166,9	161	203,3	269,9	211	208,1	236,3	371,3	366,5	352,6	416,5
Aide par tonne/prix	18,4%	27,2%	3,9%	7,9%	6,9%	9%	6,8%	4,8%	7,1%	5,6%	4,3%

Source: USDA

Tableau 14 – Détail des aides couplées au soja de 2000 à 2010

Millions de \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CCP				161,1	98,1	191,1	208,1	194,4	92,2	3,1	12,8
ACRE											
LDP	2146,6	3155,6	16,1	17,3	3,4	286,3	22	45,8			
MLG			282,7	0,8	0,2	6,9	12,1	2,9			
CEG			15,6			1,3	0,8				
Sous-total 1	2147	3156	314	179	102	486	243	243	92	3	13
Aide aux assurances	155	295	284	352	534	489	585	606	1471	1189	1067
Total	2301,2	3450,5	598,1	531,2	635,9	974,9	828,2	848,7	1563,5	1191,6	1081,5

Source: USDA; MLAP: aides d'assistance aux pertes de marché; CCP: aides contra-cycliques; ACRE: programme d'élection des recettes moyennes de cultures mais on ne connaît pas sa répartition entre les différentes cultures; LDP: loan deficiency payments; MLG: marketing loan gains; CEG: certificate exchange gains; pour les subventions aux primes d'assurances des cultures : <http://www.rma.usda.gov/data/sob.html>.

[Lire ici les diapositives 13 et 14 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

5) Riz des EU : évolution des diverses aides et du prix de 2000 à 2010

Le tableau 15 montre l'importance primordiale de l'aide découplée depuis 2004 et encore plus depuis 2008 quand l'aide couplée a disparu alors que l'aide aux assurances, bien que pro-cyclique, a toujours été très faible et 10 fois moindre environ que l'aide directe fixe découplée.

Même si l'aide directe fixe n'est pas liée à la surface courante cultivée, les riziculteurs reçoivent maintenant une aide directe découplée de 234,7 \$ par ha de référence contre 84,01 \$ pour le coton, 59,30 \$ pour le maïs, 37,06 \$ pour le blé et 27,18 \$ pour le soja¹³.

Table 15 – Riz des EU : production, aide couplée, aide aux assurances, aide découplée et prix : 2000-10

Millions \$ et \$/tonne	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Production : millions t	5941	6764	6457	6419	7463	7103	6267	6344	6514	7133	7554
Aide couplée	1401	1043	698	1065	400	151	189	54			
Aide aux assurances	9,1	13,4	12,5	11,5	14,2	13,9	14,7	17,2	22,8	41,6	50,1
Aide découplée	431	353	343	311	427	424	402	318	402	417	418
Total des aides	1841,1	1409,4	1053,5	1387,5	841,2	588,9	605,7	389,2	424,8	458,6	468,1
Aide couplée/tonne	235,8	154,2	108,1	165,9	53,6	212,6	30,2	8,5			
Aide assurances/t	1,5	2	1,9	1,8	1,9	2	2,3	2,7	3,5	5,8	6,6
Aide découplée/t	72,5	52,2	53,1	48,5	57,2	59,7	64,1	50,1	61,7	58,5	55,3
Total aides/t	309,8	208,4	163,1	216,2	112,7	274,3	96,6	61,3	65,2	64,3	61,9
Prix	123,7	93,7	99	178,1	161,6	168,7	219,6	282,2	370,4	312	275,6
Aide par tonne/prix	250,4%	222,4%	164,7%	121,4%	69,7%	162,6%	44%	21,7%	17,6%	20,6%	22,5%

Source: USDA

Tableau 16 – Détail des aides couplées au riz de 2000 à 2010

Millions de \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
MLAP	927,8	398,2			-2	2					
CCP				318,3	124	10,6	85,6	54,1			
ACRE											
LDP	277,8	308,3	279,6	291,9	202,1	45,3	49,3				
MLG			199,7	136,4	76,2	50,6	41				
CEG	195	336	218,2	318,6	106,7	42,2	13,1				
Sous-total 1	1401	1043	698	1065	400	151	189	54			
Aide aux assurances	9,1	13,4	12,5	11,5	14,2	13,9	14,7	17,2	22,8	41,6	50,1
Total	1409,7	1055,9	710	1076,7	414,5	164,6	203,7	71,3	22,8	41,6	50,1

Source: USDA; MLAP: aides d'assistance aux pertes de marché; CCP: aides contra-cycliques; ACRE: programme d'élection des recettes moyennes de cultures mais on ne connaît pas sa répartition entre les différentes cultures; LDP: loan deficiency payments; MLG: marketing loan gains; CEG: certificate exchange gains; pour les subventions aux primes d'assurances des cultures : <http://www.rma.usda.gov/data/sob.html>.

Cependant, si l'on avait tenu compte des subventions aux intrants autres que celles sur les primes d'assurances, et en particulier des très fortes subventions à l'irrigation – que les EU sous-notifient très fortement à l'OMC – les aides totales au riz seraient très supérieures.

[Lire ici les diapositives 15 et 16 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

Pour conclure sur cette rapide présentation des aides agricoles des EU aux produits, soulignons que les débats en cours au sein du Congrès et des syndicats agricoles portent sur la très probable réduction des aides directes fixes, réduction qui serait contrebalancée par un renforcement des aides aux assurances agricoles, une volonté qui est également partagée par beaucoup dans l'UE. Puisque ces aides sont pro-cycliques, augmentant avec la hausse programmée des prix agricoles, cela pourrait conduire à une hausse des aides totales couplées et pas seulement à la hausse de leur pourcentage dans les aides totales. On comprend donc que les syndicats agricoles soient de moins en moins réticents à envisager la baisse des aides directes fixes si elles sont remplacées par plus d'aides aux primes d'assurances.

Mais alors se pose le problème de la compatibilité des aides aux assurances agricoles des EU avec leurs offres de réduction des aides couplées dans le Doha Round si celui-ci finit par être conclu. Autant les aides directes fixes ont été notifiées dans la boîte verte – bien que l'Organe d'appel de l'OMC ait déclaré en 2005 qu'elles n'y étaient pas –, autant les aides aux assurances agricoles ont toujours été notifiées dans la boîte orange autre que par produit. Les EU voudraient alors pourvoir en notifier une bonne partie dans la boîte verte en s'appuyant sur le paragraphe 7 de l'annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture ("Participation financière de l'Etat à

¹³ <http://extension.missouri.edu/news/DisplayStory.aspx?N=1154>

des programmes de garantie des revenus et à des programmes établissant un dispositif de sécurité pour les revenus") qui exige que la perte de revenu net soit d'au moins 30% par rapport aux 3 années précédentes (ou aux 3 des 5 dernières années en éliminant les 2 années au revenu le plus élevé et le plus bas) et que la subvention compense moins de 70% de cette perte, ou moins de 100% en tenant compte d'une aide éventuelle pour calamités (paragraphe 8 de l'Annexe 2). Mais de nombreuses polices subventionnent jusqu'à 80% de la prime d'assurance et d'autres jusque 80% de la perte de revenu¹⁴. En outre Joseph Glauber, actuel économiste en chef de l'USDA, écrivait en 2005 que "*La plus grande part de l'assistance aux calamités va aux producteurs qui reçoivent aussi des indemnités d'assurances aux cultures. Le résultat, comme le suggère le titre de cet article, est une "double indemnité"*"¹⁵. Et ce raisonnement ne tient pas compte des autres aides reçues et notamment de l'aide directe fixe, qui est indépendante de la production. Bref il y a peu de chances que les EU puissent notifier en boîte verte ces aides accrues aux assurances. Naturellement c'est une autre leçon à tirer par l'UE.

II – La folie du découplage de la plupart des aides directes agricoles de l'UE

Puisque la présente analyse couvre la période 2000-2010, elle intègre les aides directes semi-couplées de la boîte bleue pour les céréales, oléagineux et protéagineux (COP) de 2000 à 2004 ainsi que celles ayant subsisté en partie en France et Espagne jusqu'en 2009 et pour les aides supplémentaires au blé dur, la prime aux protéagineux et la prime aux cultures énergétiques. Comme on l'a vu dans l'introduction, on ne distinguera pas explicitement ces aides semi-couplées de l'aide du RPU en décrivant les relations entre les aides agricoles et les prix et on les considèrera toutes découplées du niveau des prix, contrairement aux aides réellement couplées, les interventions sur les marchés, qui fluctuent avec le niveau des prix.

Les aides couplées aux COP (tableaux 20 et 21) ont été extrêmement faibles, n'ayant représenté que 2,4% des aides directes totales aux céréales et 2,3% de celles aux COP de 2000 à 2010, et même seulement 0,36% de celles aux céréales et 0,31% de celles aux COP de 2006 à 2010. Ces aides couplées ont été des interventions sur les marchés des céréales portant sur des restitutions à l'exportation – y compris sur les céréales incorporées dans les produits transformés dits hors annexe 1 –, des aides au stockage et au séchage. Autrement dit la PAC a perdu ses aides précédemment couplées et sa capacité d'intervenir sur le marché intérieur pour réguler les prix et revenus agricoles. Heureusement elle a au moins conservé des niveaux importants de protection à l'importation pour ses produits alimentaires de base : produits laitiers, viandes, blé de qualité moyenne et basse, orge et sucre.

Les COP sont souvent appelés "cultures arables" dans les données de la Commission européenne, mais, curieusement, le riz n'est pas considéré comme une céréale ou même comme une culture arable puisqu'il a sa propre Organisation commune de marché (OCM), même si le Comité de gestion des céréales s'occupe aussi du riz! Naturellement on tiendra compte ici du riz dans les données d'évaluation de la production et des aides directes aux céréales. Par contre on ne tiendra pas compte de l'amidon de pomme de terre et de l'ensilage d'herbe dont les subventions sont comprises dans les aides aux cultures arables. On considèrera aussi les protéagineux au sens strict – pois, fèverole et lupin doux –, et on ne

¹⁴ Denis Shields, *Federal Crop Insurance: Background and Issues*, Congressional Research Service, December 13, 2010, www.nationalaglawcenter.org/assets/crs/R40532.pdf

¹⁵ Joseph W. Glauber, *Double Indemnity: Crop Insurance and the Failure of U.S. Agricultural Disaster Policy*, in Bruce L. Gardner and Daniel A. Sumner, *The 2007 Farm Bill and Beyond*, 2007 (http://aic.ucdavis.edu/research/farmbill07/aeibriefs/20070516_Summary.pdf).

tiendra pas compte pas de l'aide aux légumineuses (lentille, pois chiche et vesce) ou au fourrage séché.

Le tableau 18 présente la production en valeur et en volume des COP dans l'UE-15 de 2000 à 2010 ainsi que les aides découplées et les prix correspondants. Contrairement aux données extrêmement détaillées disponibles sur le site internet de l'USDA, celles d'Eurostat et de la DG Agriculture ne permettent pas de différencier les aides pour chaque type de céréale, d'oléagineux ou de protéagineux, a fortiori depuis le découplage total des aides directes en 2005. Faute de données on a réparti l'aide aux cultures énergétiques créée en 2005 à égalité entre les céréales et les oléagineux.

Puisque les annexes du budget agricole de la DG Agriculture ne donnent pas la répartition des 25% des aides COP semi-couplées entre céréales, oléagineux et protéagineux pour la France et l'Espagne de 2007 à 2009 pour 1,448 milliards d'€ en moyenne, avant leur intégration au RPU en 2010, on a procédé en deux étapes. On a d'abord évalué le niveau des aides COP comme si tous les Etats-membres de l'UE-15 avaient choisi de transférer au RPU toutes les aides directes de la boîte bleue depuis 2006 (qui n'apparaissent en dépenses que l'année budgétaire 2007). Ce choix ne change pas le niveau total des aides de chaque Etat-membre et est cohérent avec la procédure fixée dans le règlement du Conseil 1782/2003 du 29 septembre 2003 pour les cultures arables¹⁶. On a alors réparti les aides COP semi-couplées en France et Espagne entre céréales, oléagineux et protéagineux selon leur part dans le RPU de 2007 à 2009 (tableau 17). On a aussi tenu compte de la décision de la France en 2009 de transférer, à partir de 2010, 630 millions d'€ des producteurs de COP vers les éleveurs. On a naturellement déduit les taux de modulation de toutes les aides directes à partir de 2005.

Tableau 17 – Répartition entre les COP des aides semi-couplées de France et Espagne : 2006-09

Millions d'€	Moyenne dans le RPU	2007	2008	2009
Total COP	1448	1468,8	1431,1	1444
Céréales	85,40%	1254,4	1222,2	1233,2
Oléagineux	11,85%	174,1	169,6	171,1
Protéagineux	2,75%	40,4	38,6	39,7

Source: DG Agriculture

Tableau 18 – Production en volume et valeur et prix des COP de l'UE-15 de 2000 à 2010

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Céréales											
Millions d'€	24865	23675	23425	22422	25172	20806	24087	36846	35919	24565	30985
Millions de tonnes	216,3	202,3	214,3	189,9	228,7	202,2	198,0	196,3	227,9	213,4	204,5
Prix implicite	115	117	109,3	118,1	110,1	102,9	121,7	187,7	157,6	115,1	151,5
Oléagineux											
Millions d'€	2541	2915	2942	2955	3183	3155	3681	5198	5938	4932	6378
Millions de tonnes	14113	13098	12895	12743	15210	15235	15504	16318	16453	16528	17918
Prix implicite	180	222,6	228,2	231,9	209,3	207,1	237,4	318,5	360,9	298,4	356
Protéagineux											
Millions d'€	475,5	549,5	563,8	594,2	609,6	489,6	449,3	454,1	387,3	395,6	547,4
Millions de tonnes	3880	4152	4264	4127	4547	3908	3401	2360	2214	2875	2875*
Prix implicite	122,6	132,3	132,2	144	134,1	125,3	132,1	192,4	174,9	137,6	164,9
Total des COP											
Millions d'€	27882	27140	26931	25971	28965	24451	28217	42498	42244	29893	37910
Millions de tonnes	234297	219530	231418	206730	248443	221331	216916	214932	246532	232807	225307
Prix implicite	119	123,6	116,4	125,6	116,6	110,5	130,1	197,7	171,4	128,4	168,3

Source : Eurostat, DG Agriculture et autres sources. * Pour 2010, faute de données, on a estimé le même volume de protéagineux qu'en 2009.

¹⁶ Pour les céréales, oléagineux et protéagineux et le gel des terres y afférent, le RPU est calculé en fonction des hectares de 2000 à 2002 multipliés par le rendement des céréales de 2002 et par 63 € par tonne.

Tableau 19 – Aides découplées totales et par tonne des COP de l'UE-15 de 2000 à 2010

€ million	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aides directes découplées des COP en millions d'€											
Céréales	12701,5	13964,1	15266,8	14207,6	15831,1	15991,9	15096,3	13286	13309,5	13050,9	13659,8
Oléagineux	1522	2240	2059	1441	1531	2010,9	1998,3	1823	1836	1792	1973
Protéagineux	608,6	499,1	581	530,8	639,6	535,6	524,7	476,2	421,6	442,9	492,7
Total	14832,1	16703,2	17906,8	16179,4	18001,7	18538,4	17619,7	15585,2	15567,1	15285,8	16125,5
Aides découplées aux COP en € par tonne											
Céréales	58,7	69	71,2	74,8	69,2	79,1	76,2	67,7	58,4	61,2	66,8
Oléagineux	107,8	171	159,7	113,1	100,7	132	128,9	111,7	111,6	108,4	110,1
Protéagineux	156,9	120,2	136,3	128,6	140,7	137,1	154,3	201,8	190,4	154,1	171,4
Total	63,3	76,1	77,4	78,3	72,5	83,8	81,2	72,5	63,1	65,7	71,6
Aides découplées aux COP en \$ par tonne											
\$ for 1 €	0,9236	0,8956	0,9456	1,1312	1,2439	1,2441	1,2556	1,3705	1,4708	1,3948	1,3257
Céréales	54,2	61,8	67,3	84,6	86,1	98,4	95,7	92,8	85,9	85,4	88,6
Oléagineux	99,6	153,1	151	127,9	125,3	164,2	161,8	153,1	164,1	151,2	146
Protéagineux	144,9	107,7	128,9	145,5	175	170,6	193,7	276,6	280	214,9	227,2
Total	58,5	68,2	73,2	88,6	90,2	104,3	102	99,4	92,8	91,6	94,9
Aides découplées aux COP par tonne en pourcentage des prix											
Céréales	55%	59%	65,1%	63,3%	58%	76,9%	62,6%	36,1%	33,2%	53,2%	44,1%
Oléagineux	59,9%	76,8%	86,3%	48,8%	48,1%	63,5%	54%	34,6%	30,3%	35,8%	30,3%
Protéagineux	128%	90,9%	103,1%	89,3%	93,4%	95,1%	102,8%	92%	97,9%	103,6%	94,9%
Total	49,2%	57,2%	61,5%	44,3%	57,7%	69,1%	59,4%	35,7%	35,9%	49,8%	41,4%

Tableau 20 – Les aides couplées aux COP se sont limitées aux céréales de 2000 à 2010

Millions d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aides couplées aux céréales	1481,1	584,3	217,5	315,5	217,3	456,1	312,9	58,5	13,4	25	147,1
" restitutions	823,6	268,8	99,3	175,9	72,4	120,4	121,5	40,3	6,1	0,9	
" non annexe 1	79,2	61,6	39,4	26,1	30,2	41,6	42,8	18,2	7,3	-	
" stockage	464,2	184,9	219,2	267,5	44,7	285,1	148,6			24,1	
" riz : restitutions et stockage	114,1	69	78,8	113,5	70	9					

Tableau 21 – Aides couplées (interventions de marché) et aides totales aux COP de 2000 à 2010

Millions d'€ et €/t	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aides couplées	1481,1	584,3	217,5	315,5	217,3	456,1	312,9	58,5	13,4	25	95,7
Aides totales céréales	14182,6	14548,4	15484,3	14523,1	16048,4	16448	15409,2	13344,5	13322,9	13075,9	13755,5
Couplées/total céréales	10,4%	4%	1,4%	2,2%	1,4%	2,8%	2%	0,4%	0,1%	0,2%	0,7%
Total aides COP	16313,2	17287,5	18124,3	16494,9	18219	18994,5	17932,6	15643,7	15580,5	15310,8	16221,2
Couplées/total COP	9,1%	3,4%	1,2%	1,9%	1,2%	2,4%	1,7%	0,4%	0,1%	0,2%	0,6%
Couplée/t de céréale	6,9	2,9	1	1,7	1	2,3	1,6	0,3	0,06	0,1	0,5
Couplée/t de COP	6,3	2,7	0,9	1,5	0,9	2,1	1,4	0,3	0,05	0,1	0,4

Les graphiques ci-dessous montrent le niveau pratiquement plat de l'aide découplée aux COP autour de leur moyenne de 16,920 milliards d'€ de 2000 à 2010, en dépit de la forte hausse des prix depuis 2006.

[Lire ici les diapositives 17 et 18 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

Si l'aide découplée moyenne par tonne a baissé de façon significative depuis 2006, cela s'explique largement par la hausse du volume de production des céréales en 2008 (tableau 19).

Ce constat que l'aide découplée par tonne varie davantage que l'aide découplée totale du fait de la variation du volume de production ressort plus nettement des tableaux et graphiques suivant sur les céréales, oléagineux et protéagineux.

[Lire ici les diapositives 19 et 20 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

La stabilité de l'aide découplée aux oléagineux depuis 2005, y compris par tonne, apparaît clairement dans les graphiques ci-dessous.

[Lire ici les diapositives 21 et 22 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

Les graphiques sur les protéagineux montrent clairement les changements dans la politique suivie par l'UE. On constate une forte chute dans la valeur de la production des protéagineux de l'UE-15 de 2005 à 2009, avec aussi une chute de 35% du volume de production, passant d'une moyenne de 4,146 millions de tonnes en 2000-05 à une moyenne de 2,713 millions de tonnes de 2006 à 2009. Cela est largement imputable à la baisse du différentiel de prix entre l'aide aux protéagineux et celle aux céréales, de 24,2 €/t en 1999/2000 à 13,8 €/t en 2000-01 et 9,5 €/t à partir de 2001-02.

Autrement dit l'aide par tonne est tombée de 94,2 € en 1999/2000 à 81,7 € en 2000/2001 et 72,4 € en 2001/2002, et finalement a rejoint en 2005 le niveau de l'aide aux céréales de 63 €/t, quand l'aide aux protéagineux a été intégrée au RPU. Même si une nouvelle aide semi-couplée de 55,57 €/ha, assujettie à un plafond, a été créée alors, cela n'a pas suffi à enrayer la poursuite de la baisse de production.

Le graphique suivant sur l'aide découplée par tonne de protéagineux pourrait laisser penser qu'elle est devenue pro-cyclique de 2006 à 2010 mais cela est une illusion due à la forte baisse du volume de production (tableau 19).

[Lire ici les diapositives 23 et 24 de la présentation ppt accompagnant ce fichier]

Conclusion

Alors que l'UE adoptera prochainement une nouvelle PAC, et que d'après négociations se poursuivent entre les Etats Membres au sein du Conseil, le Parlement Européen et la Commission, il est triste de constater que la question centrale de quels types de soutien sont les plus appropriés n'est même pas débattue. Pourtant le contexte actuel et à venir de prix agricoles mondiaux fortement volatils mais globalement en hausse ainsi que des déficits budgétaires élevés de tous les Etats Membres devraient imposer une sérieuse remise en question de la boîte à outils de la PAC. Mais, pour les trois institutions politiques de l'UE, il va sans dire que l'on ne peut même pas s'interroger sur le bien-fondé du virage pris dans la réforme de 2003 d'intégrer le maximum d'aides dans le Régime du Paiement Unique (RPU), considéré comme totalement découplé ce qui aurait permis aux agriculteurs de l'UE de mieux répondre aux "signaux du marché" et à la demande.

Le rapport récent de la Cour des Comptes européenne est tombé dans le même panneau en répétant le mantra conventionnel que "*Le RPU a contribué aux objectifs de la PAC, notamment en encourageant les agriculteurs à mieux répondre à la demande du marché*"¹⁷. Peu importe que les prix de la majeure partie des produits agricoles existant depuis 1993 sur le marché intérieur de l'UE-15 n'ont plus rien à voir avec des prix de marché, compte tenu du niveau élevé des subventions sans lesquelles ces prix seraient très différents. Si bien que l'UE pourrait être poursuivie à l'OMC puisque son marché agricole intérieur ne fonctionne plus dans le contexte d'une "économie avec des prix de marché". En effet les COP de l'UE ne sont pas vendus sur son marché intérieur "*au cours d'opérations commerciales normales*" mais sont vendus à un prix "*inférieur à leur valeur normale*", et ceci sur la base même du Règlement du Conseil (EC) n° 384/96 du 22 décembre 1995 "*relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne*", un règlement sur laquelle s'appuie la Commission européenne pour continuer à poursuivre de nombreux pays émergents, la Chine en particulier, pour leurs exportations de

¹⁷ European Court of Auditors, *Single Payment Scheme (SPS): issues to be addressed to improve its sound financial management*, Special Report n° 5, 2011, <http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/8096819.PDF>

produits industriels. L'article 2.A.7.c) demande que soient apportées *"les preuves suffisantes de ce que le producteur opère dans les conditions d'une économie de marché, à savoir si les décisions des entreprises concernant les prix et les coûts des intrants, par exemple les matières premières, de la technologie, de la main-d'œuvre, de la production, des ventes et des investissements, sont arrêtées en tenant compte des signaux du marché reflétant l'offre et la demande et sans l'intervention significative de l'Etat à cet égard"*. Quand, comme on l'a montré, les aides directes aux COP ont représenté en moyenne 74,5 € par tonne de 2000 à 2010, soit 54,4% de leur prix moyen de 136,9 € par tonne, il est difficile d'affirmer que l'UE a une économie de marché pour son agriculture.

Au lieu de poursuivre une fuite en avant pour découpler toutes ses aides agricoles, en perdant corrélativement tous les moyens de réguler les prix et revenus agricoles, l'UE serait bien avisée de tirer des leçons de l'expérience des EU. Non pas que leur politique agricole soit un modèle à suivre, loin s'en faut, mais au moins, en utilisant essentiellement des aides anti-cycliques, ont-ils évité le piège de sacrifier leur agriculture et leurs agriculteurs à un phantasme idéologique.